

Délibération n° 2018-01-32

Extrait du registre des délibérations

du Conseil Communautaire du 01 mars 2018

Objet

3^{ème} année
d'expérimentation E-
Commerce :
demande de
subvention

Rapporteur

VARISCHETTI Martine

Date de convocation

22 février 2018

**Date d'affichage du
compte-rendu**

8 mars 2018

**Nombre de
conseillers**

En exercice : 126
Présents : 97
Votants : 104
Pour : 104
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 1^{er} mars à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
	BACQUET Jean-Paul	
	BARRAUD Bertrand	
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
BERTHELOT Pascal	BESSEYRE Fabien	BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
BOURGNE Françoise	BOYER Elie	
BRUN Pascale	BRUNETTI Graziella	CHABAUD Christian
CHALLET Vincent	CHANAL Jean-Paul	
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
CHAZALON Robert	CHEYNOUX Gérard	CODRON Maryse
COLLET Jean-Pierre	THEVENET Emilie (S)	CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude		DENAIVES Catherine
	DESGEORGES André	
DRUELLE Jean-Claude	DUBESSY Florence	DUBOST Philippe
DYNDAS Eric	EMIREN Bernard (S)	ESPEIL Michel
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain (S)	FRAISSE Pierre-Luc
GARNAVAULT Philippe	GAUDRIAULT Damien	GAUTHIER Isabelle
		GOUEZEC Jean-François
		GREGORIS Cécile
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc
MAGAUD Hervé (S)		LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria
LE GAL Claude	LEGENDRE Denis	LENEGRE Jean-Louis
		LIVET Bertrand
MAERTEN Christian	MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René
MARTINANT Pierre		MASSEBOEUF Claude
MEALLET Roger-Jean		
NICOLLET Michel	OLIVIER Christian	PAILLONCY Brigitte
PELISSIER Patrick	PELOU Michel	PEREIRA-MAURIAT Christine
PERRON Jean-Yves	PETEILH Sandra	PIERZCHALA Freddie
	PRADIER Laurent	RAVEL Pierre
RKINA Mohamed		ROCHETTE Christophe
RODDIER Gilles		ROUSSEL Chantal
		SAUVANT Jean-Pierre
SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard	TINET Georges
	TOULOUZE Michel	VARISCHETTI Martine
VEISSIERE Bernard	LOOS Thierry (S)	ZANIN Nathalie

Absents ayant donné pouvoir (7) : BARRÉ Annick à JAVION Marc ; BRONNER Ulrich à PEITHEIL Sandra ; DESVIGNES Jean à GREGORIS Cécile ; HERCEGFI Serge à TINET Georges ; LETELLIER Josiane à SAUVANT Jean-Pierre ; MONIER-FIEVET Jean-Marc à NICOLLET Michel ; ROUX Bernard à CORRE Jean-Marie.

Absents représentés (5) : CONTOUX Michel ; ESBELIN Nicole ; FRADIN Guy ; JOLIVET Sylvie ; VIALLET Richard.

Absents (22) : ASTIER Raymond ; BARBET Laurent ; BARDY André ; BERENBAUM Emeric ; BERNARD Jean-Paul ; CHANIMBAUD Lionel ; COSTON Marie ; DE MULDER Jean-Pierre ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette ; GELLY Guy ; GIMEL Edwige ; GRAILLE Jean-Louis ; GREGOIRE Nathalie ; KAROUTZOS Christian ; LEROY Véronique ; MARUCA Vincent ; MOREL Jacques ; POMEL Michel ; ROCHE Roger ; ROUBERTOU Didier ; SALVINI Luc ; TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : Emilie THEVENET.

VU les articles L. 5216-5 et L. 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779, en date du 6 décembre 2016, portant création de la communauté d'agglomération par fusion des communautés de communes « Bassin Minier Montagne », « Lembron Val d'Allier », « Ardes Communauté », « Puys et Couzes », « Issoire Communauté », « Pays de Sauxillanges », « Coteaux de l'Allier », et « Couze Val d'Allier » au 1^{er} janvier 2017 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 17-02535 en date du 20 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1^{er} janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT que le site internet « www.achetezenpaysdissoire.fr » totalise depuis son lancement en juin 2016 et jusqu'en date du 1^{er} février : 255 000 écrans vus, 33 000 visiteurs uniques et 1 226 produits en ligne ;

CONSIDÉRANT que le e-commerce a permis de générer 149 commandes soit 8 780 € de chiffres d'affaires en année N et 14 900 € en année N+1 (qui se clôturera le 23/06/18) pour les commerçants et associations ayant mis des objets et événements en ligne ;

CONSIDÉRANT que la première année a permis de faire le bilan sur l'importance de la visibilité en ligne à l'échelle locale et non du e-commerce ;

CONSIDÉRANT que, en juin 2017, le conseil d'administration de l'association a ainsi décidé de modifier le système de formule vitrine et e-commerce en une formule unique passant de 10 € ou 30 € HT par mois à 20 € HT par mois pour adhérer au site, et qu'il a également été choisi de développer une formule découverte à 120 € HT l'année pour une première adhésion ;

CONSIDÉRANT que l'association dispose d'une soixantaine d'adhérents pour lesquels un flux constant d'ajout de produits est nécessaire ;

CONSIDÉRANT qu'une version 4 proposée par le prestataire devrait être mise en ligne au 1^{er} trimestre 2018 avec un changement de l'interface client comme commerçant ;

CONSIDÉRANT que l'animation et la gestion de l'outil sont déléguées par convention à l'association du même nom, qui regroupe des chefs d'entreprises, des élus du territoire, les chambres consulaires du Puy-de-Dôme et l'Office de Commerce d'Issoire ;

CONSIDÉRANT que cette animation et gestion, la communication, le matériel informatique et téléphonique, et les frais d'envoi de « www.achetezenpaysdissoire.fr » sont à la charge de l'association, et que l'association fournira un rapport moral et financier complet à la collectivité à la date anniversaire de la plateforme, soit en juin 2018 ;

CONSIDÉRANT que la collectivité met à disposition le poste de l'animatrice et les frais de mission, et reste propriétaire de la plateforme en supportant le budget de fonctionnement (licence, maintenance et hébergement) ;

CONSIDÉRANT que, pour l'année 2018-2019, un dossier LEADER a été déposé, pour le poste de l'animatrice et

pour la mise en place de la nouvelle version qui nécessite une formation, selon le plan de financement suivant :

Dépenses (en TTC)		Ressources	
Licence Proiciel	3 600 €	LEADER (poste animatrice)	28 985,39 €
Maintenance / hotline technique (facturée à la mise en ligne nouvelle version)	810 €	Autofinancement	18 692,31 €
Hébergement	576 €		
4 noms de domaine	144 €		
Protocole HTTPS	180 €		
Formation nouvelle version	960 €		
Poste animatrice (inclus frais de structure et de mission)	41 407,70 €		
TOTAL	47 677,70 €	TOTAL	47 677,70 €

CONSIDÉRANT que l'Agglo Pays d'Issoire est membre de droit du Conseil d'administration de l'association, et qu'elle dispose de 4 sièges ;

CONSIDÉRANT que les statuts de l'association indiquent que « les membres sont élus pour un mandat d'un an renouvelable », et qu'il convient donc de renouveler les mandats de Messieurs Bertrand BARRAUD, Sébastien JAFFEUX, Gérard THÉVIER, et Madame Martine VARISCHETTI en tant que membres au collège des collectivités publiques du Conseil d'administration de l'association ;

Les membres du conseil communautaire, oui l'exposé de Madame le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- de valider une 3^{ème} année d'expérimentation de la plateforme « achetezenpaysdissoire.fr » selon les modalités ci-dessus présentées ;
- de valider le plan de financement ci-dessus présenté ;
- d'autoriser Monsieur le Président à renouveler, pour une durée d'un an, la convention avec l'association Achetez en Pays d'Issoire, selon les modalités ci-dessus exposées ;
- de renouveler les mandats de Messieurs Bertrand BARRAUD, Sébastien JAFFEUX, Gérard THÉVIER, et Madame Martine VARISCHETTI en tant que membres du Conseil d'administration de l'association ;
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Jean-Paul BACQUET

Publié et certifié exécutoire
Issoire, le 09/03/2018

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 09/03/2018



Envoyé en préfecture le 09/03/2018

Reçu en préfecture le 09/03/2018

Affiché le



ID : 063-200070407-20180309-DEL_2018_01_32-DE